

LES PROGRAMMES ÉLECTORAUX DES PRINCIPAUX PARTIS

La question de l'enseignement est présente dans les préoccupations de tous les grands courants politiques, mais chacun d'eux a une façon particulière de l'aborder. Les partis de gauche (socialiste et communiste et radicaux de gauche) lui ont consacré un chapitre de leur programme commun dans lequel ils jettent les bases d'une réforme d'ensemble de l'éducation nationale.

Les Réformateurs consacrent un chapitre de leur « projet » à l'enseignement et font cinq propositions qui pour la plupart sont des illustrations de leurs thèmes de politique générale (régionalisation, mesures sociales, égalité des chances...).

La majorité se borne à présenter le bilan de son action depuis quinze ans et annonce quelques mesures techniques nouvelles. Le P.S.U. lie les problèmes d'enseignement à une réflexion sur la révolution politique et les luttes sociales.

Les citations suivantes sont extraites des programmes ou manifestes des différents partis et des déclarations qu'ils ont publiées dans « Les partis devant l'école », ouvrage de l'Association des journalistes universitaires. (Le Seuil.)

Majorité

Pour la majorité, le programme en matière d'enseignement se confond avec le bilan de son action en ce domaine depuis quinze ans : augmentation du budget de l'éducation nationale (passé de 12 % à 18 % du budget de l'Etat), effort de construction (« un C.E.S. par jour »), réformes du premier cycle, de l'enseignement technique, de l'enseignement supérieur, de la formation continue, création des instituts universitaires de technologie, progrès de la démocratisation de l'enseignement...

Toutefois M. Messmer a annoncé dans son discours de Provins un certain nombre de mesures concrètes qui seraient réalisées au cours de la prochaine législature : nationalisation des établissements municipaux, gratuité des frais et des transports scolaires jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, scolarisation de tous les enfants à partir de deux ans, restauration de l'autorité des chefs d'établissements.

Pour sa part, M. Fontanet, ministre de l'éducation nationale, a pris ces dernières semaines des décisions qui engagent l'avenir : application de certaines recommandations du rapport de la « commission des sages » sur l'enseignement secondaire (réduction de la taille des établissements, « temps libre » à la disposition des enseignants, création de centres documentaires dans tous les établissements, amélioration de la formation des directeurs et professeurs...), réforme de l'orientation scolaire, développement de l'intervention de l'éducation nationale dans la formation permanente, augmentation des bourses.

Les partis composant la majorité ont exposé, chacun, leur doctrine en matière d'éducation.

L'U.D.R. estime qu'une réforme profonde des programmes « dans les classes de la scolarité obligatoire devrait être l'objet principal de la seconde phase d'action du gaullisme en matière d'éducation ». Pour le second cycle il faudrait développer « l'initiation économique et sociale et une information plus étendue et plus attractive sur l'aventure scientifique et technique ». Dans l'enseignement supérieur elle demande que soit développée l'autonomie des universités par la « diversification de leurs méthodes et leurs diplômes, le développement de l'émulation, l'adaptation aux réalités et aux besoins régionaux, la responsabilité croissante des responsables politiques ou économiques locaux au gouvernement des universités ». Elle suggère la création d'établissements expérimentaux dans l'enseignement secondaire et supérieur.

Les républicains indépendants demandent une « loi d'orientation de l'enseignement secondaire fixant les responsabilités, les droits et les devoirs des chefs d'établissements, le rôle des conseils de classe, les sujets qui y sont abordés et ceux qui y participent » ; une loi d'aide à l'enseignement supérieur privé ; le développement de l'autonomie des universités qui doivent devenir compétitives. Ils proposent également de « sanctionner la politisation abusive de certains cours, mais de développer les cours civiques et économiques ; d'ouvrir davantage l'enseignement sur l'Europe dans les programmes ; de revoir le statut des enseignants en intensifiant leur formation pédagogique ».

Le Centre Démocratie et Progrès propose de reconsidérer le statut des enseignants (« il n'est pas de régime qui stérilise plus la responsabilité que le statut de la fonction publique ») ainsi que leur « système de rémunération et leurs obligations de service ». Instituteurs et professeurs devraient avoir « une formation commune ». Dans l'enseignement secondaire il propose « d'atténuer les différences entre les sections littéraires et les sections scientifiques ». Pour le supérieur il suggère d'accentuer l'autonomie des universités.

Réformateurs

Le « Projet réformateur » contient un chapitre sur le « Droit à l'école », avec cinq propositions.

● **CREATION D'UN « CYCLE D'ÉVEIL »** pour la scolarisation des enfants de deux à six ans. Une proposition de loi en ce sens a été déposée en mai 1970 par le parti radical. « Les réformateurs s'engagent à doubler le nombre des classes maternelles et celui des éducatrices et les équipements, dans un délai de cinq ans. »

● **ASSOUPPLISSEMENT DES STRUCTURES DE L'ÉDUCATION NATIONALE** : dans l'enseignement secondaire, possibilité de faire « des expériences pédagogiques » ; dans l'enseignement supérieur, plus grande liberté régionale, pour permettre « une saine émulation entre universités françaises et européennes ». Le parti radical précise que les universités doivent disposer « de moyens financiers adéquats ; d'une autonomie administrative et d'une certaine liberté dans les règles de gestion ; d'une autonomie pédagogique », ce qui implique « une diminution de l'importance mythique et spécifiquement française accordée à la notion de diplôme national et de monopole de formation des grades ». Cette évolution pourrait se faire par diverses incitations, et notamment « la création d'universités expérimentales ».

Le « projet réformateur » déclare que « quelques grands centres de recherche et quelques grandes écoles qui constituent un capital intellectuel précieux demeureront du domaine de l'Etat » (il n'a pas repris la proposition du manifeste radical Ciel et Terre de supprimer les grandes écoles).

● **TRANSFERT AUX AUTORITÉS REGIONALES OU DÉPARTEMENTALES** des créations d'emplois pour les enseignants, les statuts de ces personnels demeurant toutefois nationaux.

● **DECENTRALISATION DES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENTS** au niveau régional pour l'enseignement supérieur, départemental pour le secondaire, communal pour le primaire et le préscolaire. « Chaque école sera dotée d'un comité composé d'enseignants et de parents » (parti radical).

● **DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION PERMANENTE**. Les réformateurs insistent d'autre part sur le thème de l'égalité des chances. Le Centre démocrate propose par exemple que les enfants ayant « des difficultés d'ordre physique, affectif ou intellectuel » et ceux des communes ou des quartiers pauvres soient accueillis dans des classes à faible effectif, assurées par des enseignants spécialisés.

Union de la gauche

Le « programme commun de gouvernement » comporte un chapitre sur l'éducation nationale, qui comprend un grand nombre de propositions et d'engagements d'action. On y lit notamment :

● **LA LUTTE CONTRE LA SEGREGATION SOCIALE**. — Considérée comme « prioritaire », elle sera obtenue par des mesures sociales (gratuité des études, des livres, des fournitures, des transports scolaires ; bourses et allocations d'études) et par diverses autres actions, notamment : la construction de mille crèches, le développement des écoles maternelles et l'organisation de « maisons de l'enfance » ; la suppression des cloisonnements dans le premier cycle du second degré (de la sixième à la troisième), en particulier la disparition des classes de transition ; la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à dix-huit ans ; la lutte contre les retards scolaires jusqu'à ce que « la quasi-totalité des élèves suivent une scolarité sans redoublement » ; le développement de l'éducation pour les handicapés et les inadaptés.

● **UN SERVICE PUBLIC, UNIQUE ET LAÏQUE**. — « Tous les secteurs de l'enseignement initial et une partie importante de l'éducation permanente seront réunis dans un service public unique et laïque dépendant du ministère de l'éducation nationale. » Cet objectif d'ensemble implique, en particulier, que la collation des grades et la délivrance des diplômes soient assurées exclusivement par l'éducation nationale, mais surtout la nationalisation des établissements privés (patronaux, à but lucratif ou confessionnels), et l'intégration de leurs personnels, non ecclésiastiques, dans l'enseignement public.

Toutefois, le parti communiste a été amené à préciser que des prêtres pourraient enseigner dans les écoles publiques.

Le programme commun annonce que « les transferts nécessaires de locaux excluront toute spoliation ». D'autre part, la gestion des établissements d'enseignement se fera de manière tripartite par l'intermédiaire de « conseils de gestion démocratique » qui « réuniront, aux différents niveaux, les représentants des pouvoirs publics, des personnels et des divers usagers ». Il est, en outre, précisé que « l'éducation nationale respectera rigoureusement toutes les croyances, toutes les options philosophiques » et qu'elle « n'enseignera pas de philosophie officielle ».

● **LE DROIT AU MÉTIER**. — La gauche envisage de rapprocher l'enseignement technique et l'enseignement général à la sortie du tronc commun obligatoire. Une meilleure orientation des élèves devra être obtenue, notamment par la création d'un « service de psychologie, d'information et d'orientation », et par une liaison accrue entre le milieu scolaire et les entreprises. « Le droit à une formation permanente sera garanti à tout travailleur, à toute personne désireuse d'acquiescer une qualification professionnelle. »

● **LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT**. — « La révision globale et cohérente des programmes ouvrira l'enseignement aux progrès des connaissances et de l'ensemble de la culture, au développement de l'économie, à l'essor de la démocratie. » La recherche pédagogique fondamentale et appliquée sera développée. A tous les niveaux de l'enseignement, « la notion d'équipe éducative sera préférentielle à celle des maîtres polyvalents », dont le maintien dans l'école élémentaire s'accompagnera de « l'intervention de divers spécialistes : langues vivantes, éducation physique et sportive, éducation artistique, initiation technologique, par exemple ».

La formation des maîtres se fera dans des centres pédagogiques universitaires, l'objectif étant la constitution d'un corps unique des enseignants de toutes les disciplines, depuis l'école maternelle jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire. Un plan de recyclage et de perfectionnement des maîtres sera mis en œuvre dès la première législature, ainsi qu'un plan de résorption des auxiliaires. Les salaires et les conditions de travail seront améliorés.

● **L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**. — Le regroupement des formations post-baccalauréat dans les universités (en particulier les grandes écoles et les classes préparatoires) se fera par étapes successives. « Les formations scientifiques et technologiques connaîtront un grand développement. » Les universités bénéficieront de moyens nouveaux et participeront « à l'essor de la formation permanente ». Elles resteront autonomes, mais le gouvernement « s'emploiera à ce que cela ne conduise pas à des situations de concurrence ou d'anarchie ».

P. S. U.

Le parti socialiste unifié ne présente pas un programme particulier pour l'enseignement, mais fait une réflexion d'ensemble qu'il lie à une analyse critique du rôle de l'école dans la société. Pour lui, l'école est « un lieu important de la lutte révolutionnaire », puisqu'elle a pour objectif, d'une part, « d'assurer une formation différenciée de la main-d'œuvre selon les besoins de l'économie capitaliste », d'autre part, de « reproduire les rapports de classes ».

Le P.S.U. souhaite donc la « transformation de l'ensemble du système de formation et d'éducation », inséparable à ses yeux d'une révolution culturelle liée à une révolution sociale et politique, qui aboutisse à la suppression de la division sociale du travail. Dans cette perspective, il préconise d'accroître le contrôle des « travailleurs-parents d'élèves » sur l'école, en liaison avec les élèves et les professeurs. Les objectifs principaux sont :

● **LA LUTTE CONTRE LA SÉLECTION SOCIALE ET SCOLAIRE** : gratuité totale des fournitures scolaires et du transport ; réduction des effectifs des classes surchargées ; dénonciation des « mécanismes de sélection » (normes, examens et concours, conseils d'orientation, etc.).

● **LA FORMATION PERMANENTE**, définie « comme axe central de toute formation et non comme simple complément de la formation scolaire ». Le P.S.U. veut obtenir le contrôle sur les crédits destinés à la formation permanente qui doivent « pouvoir être utilisés en priorité par les travailleurs eux-mêmes » ; il souhaite que la formation soit « comprise dans le temps de travail sans aménagement préalable des conditions de travail ».

● **L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE** qui « doit être considérée comme faisant partie intégrante de la formation permanente ». Une lutte doit être menée « contre la mainmise des sociétés privées sur le sport scolaire et sur le sport en général ».

● **LA LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE**, allant jusqu'à la « contestation du contenu de l'enseignement et de l'institution scolaire elle-même, et non des seuls rapports maîtres-élèves ».

● **LA RÉALISATION D'EXPERIENCES NOUVELLES DE FORMATION**, par exemple « l'ouverture des établissements scolaires, le soir et le week-end, et leur organisation en maisons de jeunes et foyers culturels ». Il s'agit à plus long terme de « concevoir des lieux éducatifs qui soient insérés dans les collectivités sociales de base et non en rupture avec elles ».

Polémique sur le coût du programme commun

Combien coûterait la réalisation du programme de la gauche en matière d'éducation ?

Il existe, pour le moment, deux tentatives d'estimations chiffrées. Claire Dana, dans le n° 221 d'*Economie et Politique*, revue du parti communiste, estime les charges nouvelles que suppose sa réalisation à 7,1 milliards par an (chiffre repris dans l'*Humanité* du 3 janvier). De son côté, M. Fontanet, ministre de l'éducation nationale, considère que les mesures prévues par la gauche coûteraient, la dernière année de la législature, 29 milliards 200 millions.

La raison d'une telle différence est simple : les deux études ne prennent pas en compte les mêmes dépenses. A vrai dire, ces deux chiffres ont en commun... de n'avoir guère de signification. Claire Dana oublie de chiffrer certaines mesures particulièrement coûteuses annoncées par la gauche, comme la prolongation de la scolarité jusqu'à dix-huit ans, la constitution d'un corps unique d'enseignants dans le primaire et le secondaire (1) ou la nationalisation de l'enseignement privé.

De son côté, M. Fontanet, pour faire bon poids, comptabilise des mesures qui ne figurent pas dans le programme commun — comme la nationalisation des établissements municipaux — ou dont celui-ci ne prévoit pas qu'elles doivent être entièrement réalisées en une seule législature (prolongation de la scolarité à dix-huit ans ou corps unique). Enfin, il considère comme allant de soi que la revalorisation des traitements des enseignants — prévue par le programme commun — sera de 20 %, sous prétexte que telle est la revendication du Syndicat national de l'enseignement secondaire, organisation très proche du parti communiste.

Les exagérations du ministre de l'éducation nationale étaient délibérées : il voulait obliger les partis de gauche à reconnaître que les mesures annoncées dans le programme commun ne pourraient être réalisées immédiatement — et accessoirement les amener à se désolidariser des syndicats d'enseignants qui sont leurs appuis naturels. Il les a contraints, effectivement, à faire un effort d'évaluation chiffrée et à donner des précisions sur les échéances qu'ils se fixaient — ce qui faisait, jusqu'à présent, fâcheusement défaut.

Les mesures prévues par la gauche peuvent se répartir en trois rubriques : celles qui devraient être réalisées dans le cadre de la prochaine législature et sur le coût probable de laquelle le ministère est d'accord avec elle ; celles pour lesquelles les estimations chiffrées divergent ; celles, enfin, dont les partis de gauche annoncent clairement qu'elles ne seront pas réalisées en cinq ans.

Dans la première catégorie, on trouve les mesures d'aide aux étudiants (bourses dans le premier cycle, allocation d'études après) estimées à 1 milliard 120 millions ; l'abaissement du taux d'encadrement (741 millions) ; les mesures en faveur des handicapés (21 millions) ; la titularisation des suppléants et des auxiliaires (544 millions) (2).

Les désaccords sur les chiffres sont de plusieurs natures. La gauche estime certaines évaluations du ministère excessives. C'est le cas des indemnités aux établissements privés nationalisés (le Monde du 28 février), de l'introduction de maîtres spécialisés dans l'enseignement élémentaire (ministère 1 milliard, la gauche 500 millions) ; de la scolarisation à partir de deux ans (ministère 780 millions, la gauche 400 millions) ; ou de la revalorisation des traitements des enseignants. Bien que sur ce dernier point la décision dépende des négociations avec les syndicats, les socialistes et les communistes retiennent l'hypothèse d'une augmentation de 15 % (8 % de revalorisation de l'ensemble de la fonction publique plus 7 % de revalorisation propre aux enseignants) et non de 20 %.

En revanche, sur d'autres points, la gauche trouve insuffisants les chiffres du ministère. C'est le cas du recyclage et du perfectionnement des maîtres, que le ministère chiffre à 34 millions et la gauche à 120 millions ; ou de l'enseignement technique, pour lequel le parti communiste souhaite faire un effort particulier (5 milliards). Enfin, il peut arriver que la gauche prévienne des modes de financement différents de ceux du ministère. Ainsi pour les mesures de gratuité ou les nationalisations d'établissements municipaux, pour lesquelles la gauche envisage une répartition différente des charges entre l'Etat et les collectivités locales. La participation de ces dernières pourrait être maintenue dans la mesure où elles bénéficieraient d'allègements fiscaux par la suppression de la T.V.A.

Des mesures à long terme

La troisième catégorie de mesures est évidemment la plus importante : ce sont celles qui sont considérées à juste titre comme les plus coûteuses par le ministère. Il s'agit essentiellement de la prolongation de la scolarité jusqu'à dix-huit ans (coût selon le ministère : 4 milliards 200 millions de crédits de fonctionnement et 10 milliards 300 millions de crédits d'équipement) et de la constitution d'un corps unique d'enseignants (3 milliards 370 millions).

● **PROLONGATION DE LA SCOLARITÉ**. — Le programme commun se contente d'indiquer que « le gouvernement prendra toutes mesures pour assurer par étapes la prolongation de la scolarité pour tous et toutes jusqu'à l'âge de dix-huit ans ». Interrogés à ce sujet, les responsables des partis de gauche estiment qu'elle ne sera pas réalisée avant dix ou quinze ans.

La priorité consistera à assurer une scolarité effective jusqu'à seize ans — sans pour autant

supprimer, les premières années du moins, l'apprentissage — et à la développer autant qu'il sera possible au-delà. Quelle devrait être la proportion de jeunes de dix-sept et dix-huit ans scolarisés à la fin de la législature ? Il semble qu'il y ait certaines divergences d'appréciation à ce sujet entre communistes et socialistes, les premiers envisageant une plus grande accélération du processus que les seconds. Cette prolongation pourrait d'ailleurs ne pas prendre la forme d'une scolarisation au sens traditionnel.

M. Juquin, responsable de l'enseignement pour le parti communiste, prête la formule d'« éducation obligatoire ».

En prêtant à tort à la gauche l'intention de réaliser la prolongation de la scolarité en cinq ans, le ministère renchérit son coût de deux façons : par les dépenses propres que cette mesure entraîne, notamment en équipement, et par les répercussions qu'elle a sur les autres postes budgétaires, dans la mesure où les calculs sont faits

sur une population d'élèves plus grande.

● **LA CONSTITUTION D'UN CORPS UNIQUE D'ENSEIGNANTS** ne se fera pas non plus en un jour. Le programme commun affirme qu'elle sera « un objectif » du gouvernement « dès le début de la législature », et les responsables de la gauche précisent qu'elle ne saurait être réalisée avant un

Ces considérations étant faites, à combien les auteurs du programme commun l'estiment-ils eux-mêmes au total ? Aucun chiffre précis n'a encore été fourni officiellement, de nombreux éléments du calcul restent incertains : résultats des négociations avec les syndicats, répercussions des revalorisations de salaires de l'ensemble de la fonction publique, répartitions nouvelles des charges entre l'Etat et les collectivités locales, modalités d'indemnités de l'enseignement privé. Les experts du parti socialiste estiment que, la dernière année de la législature, l'ensemble des mesures nouvelles atteindrait 12 milliards. Toutefois, cette somme comprend les réalisations considérées comme inévitables pour maintenir simplement le taux de croissance actuelle, et qui sont évaluées à 4 milliards. Dans ces conditions, le coût supplémentaire imputable au programme commun serait de 8 milliards. « En somme », dit M. Jacques Fournier, du P.S., il s'agit de faire passer la progression du budget de l'éducation nationale de 6 % par an — dont 3 % pour les augmentations — mécaniques — des salaires et 3 % pour les mesures nouvelles — à 9 %. Les 3 % ainsi gagnés s'ajoutent aux

temps assez long. Un premier pas (d'un coût de 1 milliard) pourrait être fait dans les cinq premières années vers l'unification des maîtres du premier cycle de l'enseignement secondaire.

La création du corps unique devrait de toute façon s'accompagner d'une harmonisation de la durée de formation et des conditions de recrutement.

De 6 à 9 %

3 % déjà consacrés aux mesures nouvelles.

Cette hypothèse est toutefois considérée comme faible par les communistes ; ceux-ci estiment que les évaluations faites par Claire Dana ont besoin d'être sérieusement corrigées en hausse.

Détail piquant : le désir du ministère de gonfler le coût du programme commun, et au contraire celui de la gauche de le modérer, ont poussé le premier à dénigrer ses propres réalisations — notamment en exagérant manifestement le nombre d'enfants de moins de seize ans non scolarisés, et donc en infraction avec la loi, — et la seconde à insister sur ce qui est déjà accompli — notamment pour les constructions scolaires...

FREDERIC GAUSSEN.

(1) La constitution d'un corps unique de maîtres dans toutes les disciplines, pour la période de scolarité englobant l'école maternelle, le tronc commun, le second cycle général et professionnel, implique qu'à terme les salaires des instituteurs et des professeurs de collèges d'enseignement général seront alignés sur ceux des professeurs certifiés du secondaire.

(2) Tous les chiffres cités correspondent au coût des mesures annoncées, une fois entièrement réalisées, c'est-à-dire au terme de la prochaine législature.